



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 40248

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le développement des infrastructures ferroviaires, routières et aéroportuaires du département du Tarn. Les projets de traversée centrale des Pyrénées trouvent leur corollaire dans le prolongement vers le nord de l'autoroute A 68 mais celle-ci bute sur la ville d'Albi alors que les tronçons existants et les ouvrages d'art ont déjà été réalisés tel que le franchissement du Viaur. Grâce au développement de cet axe Toulouse-Albi-Rodez-Lyon, il serait possible de relier l'Espagne au reste de l'Europe par une troisième voie de circulation. Les Pyrénées et Saragosse décongestionneraient alors efficacement les deux points de passage obligés actuels que sont Perpignan et Hendaye. L'ensemble des acteurs économiques du Tarn et la population ont besoin de la réalisation d'un noeud de communication multimodal au nord de Toulouse dans la région de Saint-Sulpice alliant une gare TGV qui est vitale pour les voyageurs dans une métropole surchargée à un croisement d'autoroutes nord-sud et est-ouest. Il est également urgent de poursuivre les aménagements routiers permettant de relier Toulouse et Albi à Rodez et au-delà Sévérac-le-Château et de désenclaver Castres avec la poursuite des travaux d'aménagement autoroutier vers Toulouse. Ces priorités sont les conditions incontournables du dynamisme et du développement de notre territoire. Il souhaiterait donc connaître quelles sont ses intentions sur ces requêtes qui reflètent les convictions profondes des acteurs économiques du Tarn et de ses habitants.

Texte de la réponse

Le Grenelle de l'environnement a permis de poser les principes d'une nouvelle politique de développement des infrastructures de transports. S'agissant du transport ferroviaire, la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA) constitue le projet majeur pour le Grand sud-ouest de la France. Le département du Tarn bénéficiera directement de la réalisation de cette infrastructure. En effet, la réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux et de la branche Bordeaux-Toulouse de la LGV SEA permettront de relier Paris à Albi en cinq heures, contre environ sept heures aujourd'hui. Par ailleurs, la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement a également retenu la mise à l'étude de la ligne Toulouse-Narbonne, dans la perspective d'une réalisation à long terme. Les études relatives à ce projet, puis la tenue d'un débat public si le principe en est confirmé à l'issue de ces études, apporteront des éléments supplémentaires sur les infrastructures ferroviaires dans l'agglomération toulousaine qui permettront d'orienter les réflexions notamment sur la possibilité de réaliser une nouvelle gare TGV dans l'agglomération toulousaine. Par ailleurs, la question du désenclavement de Castres sera examinée dans le cadre du débat public sur l'accélération de la mise à deux fois deux voies par mise en concession de la liaison Castres-Toulouse que la Commission nationale du débat public a décidé le 7 février 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40248

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 687

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6739